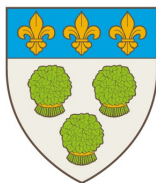




REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 MARS 2019



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

L'an deux mil dix neuf, le vendredi vingt-neuf mars à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 23
Conseillers votants : 31

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Madame Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, Monsieur Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoint

Mme Agnès BRENIER , Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Luc VOCANSON, M. Henri-Florent COTTE, M. Jean-Marie MBELO, Mme Aurélie BLANCHARD , Mme Evelyne HORNAERT, Monsieur Yann FRANCOISE, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Alexandre HUAU-ARMANI à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE
M. Philippe CLERY-MELIN à M. Sébastien LECORNU
Mme Nathalie ROGER à M. Thierry CANIVET
Mme Nathalie LAMARRE à Mme Dominique MORIN
M. Valentin LAMBERT à Mme Agnès BRENIER
M. Philippe GUIRAUDON à Madame Catherine GIBERT
M. Jean-Claude MARY à Mme Sylvie MALIER
Mme Marie-Laure HAMMOND à M. Steve DUMONT

Absents :

Mme Mariemke de ZUTTERE
M. Philippe NGUYEN THANH
Mme Hélène SEGURA
M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : M. DUMONT

N° 015/2019

Rapporteur : François OUZILLEAU

OBJET : Aménagement des accès du lycée Dumézil - Acceptation d'une offre de concours

Commune de VERNON

La Ville de Vernon porte pour l'année 2019 le projet de réaménagement de l'ensemble des accès du lycée Dumézil. Ce réaménagement, notamment sur la partie gare routière, est souhaité et demandé depuis plusieurs années par Seine Normandie Agglomération, organisatrice de la plus grande part des transports scolaires desservant ce lycée.

Ce projet est estimé à environ 1 070 000€ HT, dont 100 000€ HT d'études. Il permettra :

- De sécuriser le parvis piéton pour répondre aux normes de sécurité actuelles,
- De séparer le flux des voitures de parents d'élèves de celui des cars scolaires,
- D'améliorer l'accès des professeurs à deux zones de parkings,
- D'agrandir la gare routière scolaire afin que chaque véhicule dispose d'une place permanente,
- De mettre en accessibilité les points d'arrêt de bus urbain sur la route Chaufour Ivry,
- De sécuriser les circulations aux alentours de l'établissement via des dispositifs de ralentissement.

La Région, au double titre de sa compétence de gestion du lycée et de sa compétence Transport scolaires, participe financièrement au projet à hauteur d'environ 640 000€ HT.



L'Agglomération a formulé une offre de concours par délibération n°CC/18-214 du conseil communautaire du 20 décembre 2018, au titre de l'amélioration de la sécurité dans l'exécution des circuits de transports scolaires dont elle assume la gestion.

Les principes de cette offre sont les suivants :

- Participation à hauteur de 50% au coût des études, dans la limite de 50 000 € HT ;
- Participation complémentaire à celle de la Région concernant les travaux liés à la gare routière scolaire pour prise en charge totale de cette partie par les autorités organisatrices des transports scolaires, dans la limite de 150 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

MONTANTS HT	estimation initiale HT	REGION		SNA	VILLE
Etudes	100 000,00			50 000,00	50 000,00
gare routière	270 000,00	137 250,00	fixe	132 750,00	
dépose minute	130 000,00	130 000,00	totalité		
parking profs accès rue des Grands Renards	300 000,00	300 000,00	totalité		
parvis	120 000,00	60 000,00	50%		60 000,00
carrefour Briqueterie	70 000,00				70 000,00
plateau devant parvis	34 000,00				34 000,00
coussin rue des Grands Renards	20 000,00				20 000,00
quai bus Sngol	26 000,00	10 900,00	fixe		15 100,00
TOTAL HT	1 070 000,00	638 150,00		182 750,00	249 100,00
REPARTITION EN %		59,64		17,08	23,28

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°CC/18-214 du conseil communautaire du 20 décembre 2018, portant offre de concours à la Ville de Vernon pour les travaux d'accès au lycée Dumézil,

Considérant que Seine Normandie Agglomération a proposé une offre de concours à la commune de Vernon, qu'il convient d'accepter par délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE l'offre de concours formulée par Seine Normandie Agglomération pour les travaux d'accès au lycée Dumézil, à hauteur de 50% du coût des études, dans la limite de 50 000 € HT, et de la part restante après subvention de la Région des travaux de la gare routière scolaire, dans la limite de 150 000 € HT.

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette affaire.

Développement urbain

Avis favorable

Finances

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants (Abstention : M. SINO;)

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).